

Michel Parent, président d'Icomos Une entrevue par Marcel Calfat

Marcel Calfat

Number 31, Spring 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18037ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Calfat, M. (1986). Michel Parent, président d'Icomos : une entrevue par Marcel Calfat. *Continuité*, (31), 34–36.

MICHEL PARENT

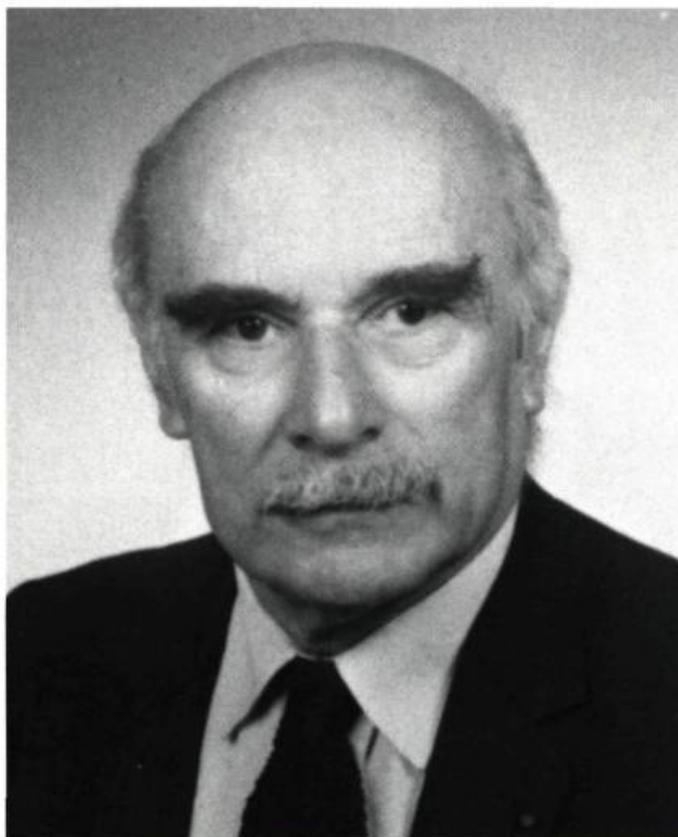
Avec réalisme, Michel Parent, président d'ICOMOS, nous entretient des projets de son organisme: de grandes campagnes de sauvegarde et une nouvelle Charte de Venise.

Une entrevue par Marcel Calfat

Continuité- *Vous êtes le président du Conseil international des monuments et sites, l'ICOMOS. Qu'est-ce au juste que l'ICOMOS et son rôle a-t-il évolué depuis sa création?*

Michel Parent- Dans le vocabulaire des Nations unies, l'ICOMOS est une organisation non gouvernementale, en l'occurrence une assemblée, une communauté composée essentiellement de spécialistes de différentes professions, mais tous attachés à la sauvegarde du patrimoine architectural. Pour nous, l'expression «patrimoine architectural» est entendue dans un sens large; c'est pourquoi nous avons ajouté à la sauvegarde des monuments celle des sites. À l'origine, l'ICOMOS visait la conservation de l'architecture propre, puis elle s'est étendue à son environnement dans les villes comportant des ensembles importants, à l'architecture rurale traditionnelle et aux sites naturels dotés de valeurs esthétiques remarquables.

En fait, l'évolution de l'ICOMOS a suivi l'évolution des esprits. C'est autour de la notion juridique de monument historique que le patrimoine architectural a d'abord été défini. Prenons par exemple la France. En 1830, était créé le premier poste d'inspecteur général de monuments historiques. On s'était rendu compte que l'organisation juridique et économique de la société ne sauvegardait pas les racines de la culture, comme c'était le cas autrefois dans la vie plus traditionnelle, avant la Révolution française, et surtout avant la révolution industrielle; il y avait alors pour le patrimoine des supports naturels, inclus en quelque sorte dans la société,



Michel Parent, président du Conseil international des monuments et sites, l'ICOMOS. (photo: ICOMOS)

qui certes se transformait, se modifiait, mais il y avait toujours une large part du passé qui était transmise. Il est révélateur qu'au moment même où les bourgeoisies européennes affirmaient que la sauvegarde de la propriété individuelle était le critère de la liberté, les gouvernements européens déclaraient: «*Les monuments historiques sont une chose à part, où le droit de la propriété doit s'arrêter.*»

Cette catégorisation des monuments, ainsi que le droit sur lequel s'est fondée la notion de monument historique, ne tenait

pas compte des liens entre le monument et son environnement, puisqu'il le soustrayait de l'évolution générale. Mais depuis une trentaine d'années est apparue la notion d'abords, d'environnement immédiat des monuments; en France, une première loi sur les abords a été adoptée, puis une loi sur les villes historiques et maintenant des secteurs entiers sont sauvegardés. L'ICOMOS a suivi cette évolution. En 1964, la Charte de Venise n'était pas explicite sur la notion d'environnement global; depuis, l'ICOMOS n'a cessé de travailler en ce sens.

C.- *C'est donc dire que d'une définition restreignant le patrimoine à l'architecture en 1964, on est arrivé aujourd'hui à une définition du patrimoine beaucoup plus large. L'ICOMOS s'occupe donc aussi de tout ce qui n'est pas directement de l'architecture?*

M.P.- Oui et non. Il y a des limites à la vocation de l'ICOMOS, qui n'est pas le lieu privilégié de réunion des conservateurs de musée. Nous nous occupons de l'architecture du monument illustre au petit monument, de leur environnement, mais aussi des objets dans la mesure où ils sont liés à l'architecture, comme peuvent l'être une peinture murale ou un vitrail. Par contre, quand un objet a été retiré de son cadre d'origine, il relève alors de la muséographie.

C.- *Il est depuis longtemps question d'amender la Charte de Venise. Cela sera-t-il fait?*

M.P.- On sait depuis longtemps que la Charte de Venise doit être complétée. Sans être caduque, elle comporte de sérieuses lacunes à deux points de vue: d'une part, elle ne contient aucun article précis sur la notion d'ensemble; d'autre part, la conservation et la restauration y sont définies en fonction de situations disons occidentales, les définitions ne s'appliquent guère à l'Asie et à l'Afrique pour des raisons culturelles. En ce qui concerne la notion d'ensemble, de l'époque de mon prédécesseur, on avait estimé — et je ne reviendrai pas là-dessus — qu'il fallait une deuxième charte, qu'on ne toucherait pas la Charte de Venise, qu'elle resterait, en quelque sorte, comme un «monument historique». La nouvelle charte

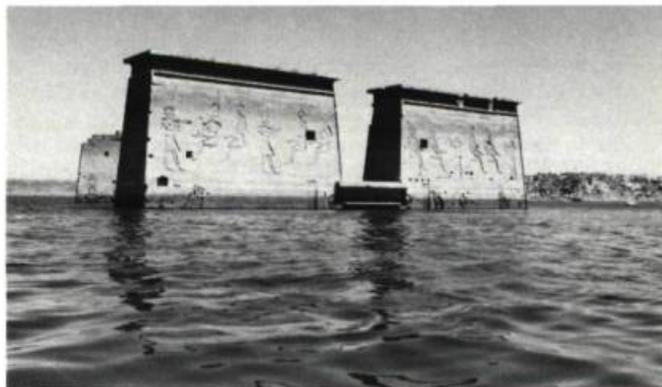
a fait l'objet de plusieurs travaux qui n'ont cependant pas abouti avant que j'assume la présidence de l'ICOMOS.

En ce moment, nous préparons, et je dois vous dire que c'est une de mes préoccupations majeures, un texte que je souhaite faire adopter par le conseil exécutif l'année prochaine et faire ratifier par l'assemblée générale à Washington en 1987. J'espère ardemment que tous nos collègues nous aideront dans cette tâche, très difficile pour deux raisons. D'abord parce que la Charte de Venise est née la même année que l'ICOMOS. Il n'y avait pas alors trois mille cinq cents personnes à consulter; le consensus a été fait sur le coin d'une table: on a dit «C'est ça», et tout le monde était d'accord. Et la Charte est toujours valable. Bien qu'elle n'ait pas été faite dans des conditions idéales, l'inspiration était la bonne. Il ne faut pas oublier qu'elle venait après une révolution considérable des usages de la restauration ancienne manière et qu'elle n'a fait que consacrer une évolution des idées quant à la conservation scientifique.

Maintenant nous essayons d'élaborer une deuxième charte avec un Conseil nombreux et diversifié; l'échec des textes qui ont été déjà soumis à l'approbation de mes collègues montre que ce n'est pas facile. Il faut donc mettre au point un processus de consultation — il y aura toujours des gens qui trouveront que leur texte est meilleur que celui d'un autre — et il faut des concessions mutuelles. Ce que nous voulons, c'est parvenir à un texte qui sera discuté *in fine*, sur une ligne préadoptée, et qui ne sera donc pas remis en cause; il faudrait que les modifications soient limitées: qu'on change des termes, mais qu'on ne refuse pas de textes. Je crains beaucoup le côté négatif du perfectionnisme en cette matière. N'en disons pas plus, car tout ça est actuellement en oeuvre et je mets toute mon énergie pour aboutir à un texte; il n'est plus tolérable, en effet, que la charte soit remise à plus tard.



Détail du temple d'Isis à Philae dont la construction remonte à 350 d'avant J.-C. et qui fut conservé grâce à la campagne de sauvegarde des monuments de la Nubie. (photo: D. Roger, Unesco)



Le temple dédié à la déesse Isis sur son emplacement original avant sa reconstruction hors d'atteinte des eaux du Nil. (photo: D. Roger, Unesco)

De plus, la Charte de Venise n'est qu'une synthèse: dès qu'on aborde une spécialité, par exemple la conservation du vitrail, ou des peintures murales, ou des jardins, il faut des textes spécifiques. Nous avons adopté, avant que je sois président, la Charte du tourisme culturel, dont les effets se sont avérés importants pour le sort des patrimoines, et en 1982, la Charte des jardins historiques, qu'on appelle la Charte de Florence, fidèle à l'esprit de la

Charte de Venise, tout en traitant d'une situation qui n'était pas spécifiquement définie dans la Charte de Venise, à savoir le sort de plantes, d'arbres et de fleurs. La reconstitution d'un jardin par la replantation s'impose d'une façon beaucoup plus évidente que la reconstitution d'un monument, d'un bâtiment détruit.

C.- Outre la reformulation des chartes, quelles sont les autres grandes réalisations de l'ICOMOS?

M.P.- Les chartes constituent l'aspect dogmatique, théorique, du travail de l'ICOMOS dont l'activité essentielle est naturellement d'être sur le terrain. Depuis 1981, nous fonctionnons beaucoup par octrois de contrats. Mais même avant, nous avons eu recours aux contrats, dont le plus important est le contrat avec le Comité du patrimoine mondial. Comme vous le savez, ce Comité est une structure autonome de l'UNESCO qui réunit des pays ayant ratifié, en 1972, une convention sur le caractère universel de certains biens, dont l'intérêt exceptionnel est reconnu dans cette convention internationale signée par soixante pays, qui ne sont pas tout à fait les mêmes que les pays ayant un comité national de l'ICOMOS. Les pays faisant partie du Comité ont reconnu qu'au-delà de leurs lois, et qu'au-delà de leur propriété et de leur responsabilité propre, certains biens exceptionnels — culturels ou naturels — en ce moment 150 dans le monde entier, appartenaient au patrimoine de l'humanité, que l'humanité entière en était responsable et qu'il fallait par conséquent que les pays en question acceptent de les sauver en priorité et de requérir la solidarité internationale. Ce sont les experts de l'ICOMOS qui donnent avis sur les propositions des pays, à la fois pour l'inscription et aussi pour déterminer l'aide requise. C'est là un contrat important qui est traité entre l'ICOMOS et ce comité autonome de l'UNESCO qui gère un fonds de solidarité. Les États-Unis ont quitté l'UNESCO, mais n'ont pas quitté le fonds, dont nous sommes, depuis des années, les conseillers.

Quant aux autres contrats, ce sont des contrats passés soit avec l'UNESCO, soit avec les Conseillers de l'Europe, avec des organismes, des entreprises privées, et même avec des pays. Pour faire une expertise, il faut élaborer un programme ou donner des avis. Nous pouvons alors envoyer des gens très spécialisés ou une équipe.

C.- Vous disiez tout à l'heure que la Charte de Venise ne répondait pas à la diversité des cultures. Avec 90% de vos membres et 66%, je crois, de vos comités qui proviennent d'Europe et d'Amérique, l'ICOMOS est-il véritablement un organisme international?

M.P.- Oui. Notre objectif a toujours été de faire que l'ICOMOS devienne de plus en plus universel. En ce qui concerne les contrats, je dirais même que c'est seulement dans les pays qui en ont besoin, en Afrique et en Asie que nous avons des contrats.

Quant à la représentation des pays, tout dépend de leurs ressources professionnelles; nous ne pouvons guère créer de comités de l'ICOMOS dans les pays où il y a trop peu de professionnels. Deux types de pays font partie de l'ICOMOS: les pays où le rôle de l'État en matière de conservation est fondamental et les pays où l'initiative privée est beaucoup plus puissante que l'État. Dans les pays où l'État intervient peu, l'ICOMOS a besoin de l'appui des associations de masse, du type *Heritage Trust* ou *Heritage Canada*.

Dans les pays qui ont peu de budget, peu de structures et dont la population est pauvre, il est difficile de créer un comité, même si le patrimoine est intéressant. Nous nous efforçons de soutenir ces pays par l'intermédiaire de l'UNESCO et particulièrement par l'intermédiaire de nos contrats, mais nous ne pouvons pas faire les comités à leur place. Il est cependant des pays asiatiques qui ont des moyens importants et dont nous attendons davantage à l'avenir. Depuis quelque temps, le Japon a accru son rôle, il a soutenu par exemple la Journée du patrimoine organisée conjointement avec l'UNESCO, et a pris beaucoup d'initiatives. La France, le Canada, l'Australie, et la Belgique pendant un temps ont choisi le recrutement. Par contre, le Japon, l'Angleterre n'ont pas choisi la formule du grand nombre d'adhérents. Qu'est-ce qui est le plus souhaitable? Nous allons en délibérer. Nous nous flattons d'être 3 500



Depuis la construction du premier barrage d'Assouan en 1902, et surtout depuis la mise en service du haut barrage en 1970, ce monument de l'île de Philae se trouvait soumis à l'érosion constante des eaux du Nil. (photo: D. Roger, Unesco)

membres, mais si nous enlevons les quatre pays que j'ai cités, il n'en reste plus que 1 000. À cinq pays, nous avons les deux tiers des membres.

C.- Pouvez-vous nous brosser un tableau de la situation du patrimoine au niveau international?

M.P.- Je peux vous dire que je sens les effets positifs de la solidarité internationale, des campagnes de l'UNESCO, de l'action du Comité du patrimoine mondial, de l'action nationale aussi dans certains pays, action qui a progressé depuis une vingtaine d'années, qui est plus respectueuse des monuments, dans le bon sens de la Charte de Venise.

Il n'empêche que sous un autre rapport, je suis assez préoccupé. Nous n'avons pas assez profité de la grande révolution de l'environnement d'il y a dix ans. Le grand succès de l'écologie a laissé un peu l'architecture en rade. Les grandes menaces que faisait peser sur la santé une croissance aveugle ont beaucoup frappé les populations. Le mouvement a eu des retombées certaines sur l'identité culturelle. J'estime qu'un dixième seulement du patrimoine mondial est en sécurité et que le reste est constamment menacé. Or, on ne remplace pas le patrimoine: une oeuvre ancienne en péril, c'est comme une espèce qui disparaît. Bien sûr, c'est le mouvement de l'histoire. Mais à partir du moment où on appelle quelque chose

patrimoine, c'est que ce quelque chose est considéré comme essentiel, comme représentatif, et il doit alors être préservé. On ne peut pas dire qu'un monument du XX^e siècle va compenser la disparition d'une oeuvre du XI^e ou d'une oeuvre antique.

Et sur ce plan là, il y a des signes qui montrent ces dernières années que le patrimoine a moins mobilisé; les intérêts sont ailleurs, dans les communications, par exemple. C'est ainsi que je ressens les choses, peut-être parce que nos victoires ont été éclatantes, peut-être aussi parce que nombreux sont ceux qui pensent qu'on n'est pas encore assez sorti de la crise, que la croissance n'est pas encore suffisante. C'est peut-être là le fond du problème.

En fait, je suis un président de la crise. Nous voyons bien les difficultés qu'ont les États à soutenir l'UNESCO, à soutenir l'ICOMOS. La situation est difficile, car nous avons plus d'ambition qu'auparavant et nous cernons mieux nos ambitions. Or, nous nous trouvons à un moment où les dépenses publiques sont comprimées et les sacrifices que peuvent consentir les entreprises privées sont des plus restreints.

C.- Quelle grande campagne de sauvegarde faudrait-il mener aujourd'hui?

M.P.- Nous nous efforçons d'aider l'UNESCO à lancer la campagne de Fès au Maroc, qui

pose d'ailleurs des problèmes fondamentaux. Lorsque nous avons réalisé la grande campagne de sauvegarde des monuments de la Nubie, il s'agissait également d'une question fondamentale, c'était même une question exceptionnelle. Ce n'est pas tous les jours, en effet, qu'on se trouve face à l'Égypte des pharaons, menacée d'une inondation due à la reconstruction d'un barrage. Mais à Fès, le problème est d'une complexité extraordinaire, même s'il est plus courant, parce que c'est toute une ville, avec sa vie économique, qui est un patrimoine, une ville de 300 000 ou 500 000 habitants, là où il ne devrait y en avoir que 100 000. Il y a une ville d'appoint à construire, des eaux à dépolluer, une économie artisanale à développer, des industries polluantes à déplacer. C'est un aménagement global fabuleux qu'il faut réaliser. En Nubie, il y avait 50 000 Nubiens en cause du fait du barrage, non du fait des monuments. Mais à Fès, le sauvetage des monuments implique une prise en charge nationale et internationale du sort de 300 000 personnes, de leurs activités économiques et culturelles, et non seulement de leurs monuments.

C.- Que pensez-vous de la nomination du centre historique de Québec sur la liste du patrimoine mondial?

M.P.- Vous savez, nos critères sont extrêmement sévères, puisqu'il ne faut pas accroître exagérément le nombre de villes sur la Liste du patrimoine mondial, mais à la limite toute ville est historique. Nous avons demandé que chaque pays élabore sa propre liste de villes susceptibles d'accéder à la Liste, en respectant les critères internationaux. Dans le cas du Canada, la ville de Québec est la seule qui réponde aux critères établis. Nous n'avons donc pas eu de mal à recommander la nomination de Québec, d'autant plus que seul la ville de Québec avait été proposée. ■

Marcel Calfat est journaliste et consultant en édition.

NDLR: L'entrevue a eu lieu le 20 septembre 1985 à Paris.